

« TROUBLES DYS » RENCONTRE ENTRE PARENTS ET PROFESSIONNELS

# Un élève par classe atteint

À l'occasion de la journée nationale des « troubles Dys », une rencontre entre parents et professionnels a eu lieu hier à Saint-Denis. Ces troubles qui touchent en moyenne un élève par classe sont encore mal repérés par les enseignants.

Environ un enfant sur vingt, soit en moyenne plus d'un enfant par classe, est atteint d'un « trouble Dys », ainsi qu'on désigne l'ensemble de ces troubles cognitifs spécifiques qui ont pour noms dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, etc.

À La Réunion, ils touchent 6 000 enfants dans le premier degré et on dénombre 750 nouveaux cas tous les ans, dont 150 sévères, indique le Dr Stéphane Burlot, médecin coordinateur du Centre de référence des troubles spécifiques des apprentissages (CRTSA).

Cette structure basée à l'hôpital d'enfants organisait hier à Saint-Denis, en partenariat avec le collectif Avec, une rencontre entre parents et professionnels, à l'occasion de la 5<sup>e</sup> journée nationale des troubles Dys.

Ces derniers « sont définis par l'Organisation mondiale de la santé comme des troubles dans lesquels les modalités habi-

telles d'apprentissage sont altérées dès les premières étapes du développement, de façon durable car d'origine neurobiologique, chez des enfants pourtant d'intelligence normale », énonce le Dr Burlot.

« Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale, et peuvent provoquer un déséquilibre psycho-affectif », souligne la Fédération française des Dys (FFDys), dont le président, Vincent Lochman, participait à la rencontre.

Pourtant, chez un nombre public, « les troubles des apprentissages sont encore un peu confus », constate Françoise Moreau-Michel, coordinatrice du collectif Avec, qui regroupe neuf associations de familles touchées par diverses formes de handicap.

Son souhait est de voir se développer l'information grâce à l'action associative. C'est là l'une des missions que s'est fixées l'Association de parents d'en-

fants dyslexiques (Apedys), créée l'an dernier (\*). « Mon objectif est de voir les troubles Dys pris en compte à l'école primaire ; que les enseignants viennent vers nous », a dit son président, Thierry Palisseau.

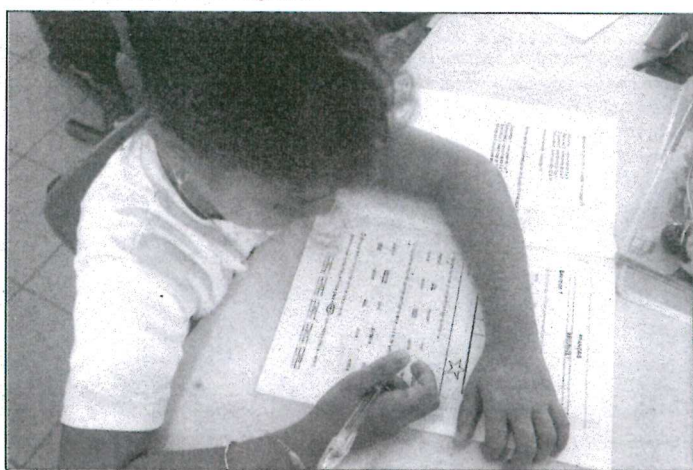
« Le rôle de l'école est essentiel pour le repérage » et il existe des outils à la disposition des enseignants, a insisté le Dr Joël Paugam, responsable du service de santé scolaire pour l'académie.

## Les enseignants non formés

Mais généralement ce sont les « difficultés scolaires » au sens large qui sont repérées ; et parmi elles, dans un contexte de diglossie, de particularités culturelles et de problèmes psychologiques, les troubles Dys sont rarement évoqués spontanément, observe le Dr Fabrice Samain, pédopsychiatre, médecin responsable du centre médico-psychopédagogique (CMPP) Henri-Wallon de Saint-Denis.

Plusieurs parents ont ainsi témoigné des difficultés rencontrées avant d'aboutir à un diagnostic pour leur enfant, taxé jusque là de « paresseux » par des enseignants le plus souvent non formés.

« En vingt-cinq ans je n'avais jamais entendu parler des Dys ; les enseignants n'ont aucune formation, aucune information », a avoué une enseignante, qui n'a elle-même découvert ces troubles que lorsqu'ils ont été diagnostiqués chez son fils. « Il y



Les troubles Dys touchent 6 000 enfants dans le premier degré à La Réunion.

a besoin d'accompagner les enseignants à ce travail spécifique », renchérit le Dr Burlot. La filière de diagnostic, ensuite, passe par le médecin ou l'infirmière scolaire, le pédiatre ou le médecin traitant.

Les cas les plus sévères relèvent du CRTSA ou d'un CMPP, avec une prise en charge pluridisciplinaire (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue...).

Cependant, « tous les enfants Dys ne sont pas en situation de handicap », prévient le Dr Nelly Suze, neuro-pédiatre, directrice du CMPP de Sainte-Suzanne, en réponse à des parents déçus de s'être vu refuser l'allocation enfant handi-

capé (AEH) : pour cela il faut présenter un taux d'incapacité supérieur à 50%, précise le Dr Fernande Donz-Fontaine, de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le Dr Djamel Louaib, directeur technique du CMPP de Saint-Louis, se veut réaliste. « Seuls les cas les plus lourds ont besoin d'un grand nombre de spécia-

listes. On n'est pas obligé de faire du "Robocop", avec des heures et des heures de rééducation pendant des années. Il faut remettre le médecin de l'Éducation nationale dans son rôle de montage avec les familles. Sinon on va au casse-pipe, on n'aura jamais les moyens de suivre. »

Hervé SCHULZ

(\* Tël : 0695. 33.26.83. Courriel : apedys97400@gmail.com

## Un centre de référence à l'hôpital d'enfants

Basé à l'hôpital d'enfants, le Centre de référence des troubles spécifiques des apprentissages (CRTSA), qui a ouvert en 2005, est l'une des 43 structures spécialisées de ce type en France, et la seule à La Réunion.

Le centre est surtout dédié aux « situations compliquées », pour lesquelles le diagnostic est difficile, précise le Dr Stéphane Burlot, son médecin coordinateur.

Les enfants sont adressés par des professionnels. La durée d'attente est d'environ six mois. Un bilan pluridisciplinaire est fait à l'hôpital, sur une semaine, en plusieurs demi-journées. Il débouche sur des recommandations personnalisées. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une prise en charge par des professionnels libéraux (orthophoniste, ergothérapeute...).

En milieu scolaire, le finance-

ment de Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) spécialisé dans les Dys en grande difficulté est toujours en attente depuis 2008, signale le médecin coordinateur.

Dans les cas les plus sévères, l'enfant est admis dans le service de rééducation de l'hôpital d'enfants, en classe neuropsychologique.

Selon le Dr Burlot, il faut compter deux ans pour mener un projet de rééducation (dont six mois en hôpital de jour, le cas échéant). Durant cette période, le CRTSA assure un suivi et une réévaluation régulière.

Le centre a aussi pour mission la formation des professionnels. A ce titre il prépare pour 2012 la mise en place d'un diplôme universitaire sur le développement et les apprentissages de l'enfant, ainsi qu'une formation sur la dyscalculie.



Le Dr Stéphane Burlot, médecin coordinateur du Centre de référence des troubles spécifiques des apprentissages (CRTSA).

## Dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.

Les troubles Dys sont regroupés en plusieurs catégories, indique la Fédération française des Dys sur son site internet (ffdys.com). Certains touchent le langage écrit, d'autres le langage oral, la coordination motrice, l'attention, la mémoire ; le calcul.

■ **Dyslexie et dysorthographe.** Il s'agit d'une altération spécifique et significative de la lecture (dyslexie) et/ou de la production d'écrit et de l'orthographe (dysorthographe).

Ces troubles apparaissent dès les premiers moments de l'apprentissage sous la forme d'une difficulté à maîtriser le stade dit alphabétique de l'apprentissage

de la lecture. Au stade suivant, le trouble se manifeste par une incapacité à mémoriser la forme visuelle des mots et à les reconnaître globalement. Ceci entraîne une lecture généralement hésitante, ralentie, émaillée d'erreurs, qui a pourtant exigé beaucoup d'efforts.

L'orthographe est touchée. La déficience liée à la dyslexie est variable selon les individus. Elle peut être accompagnée de troubles du calcul, de la coordination motrice (en particulier du graphisme) ou de troubles de l'attention. Leur association est un facteur aggravant.

■ **Dysphasie.** Elle se manifeste par des paroles indistinctes,

des problèmes de syntaxe, une expression par mots isolés, un discours plus ou moins construit, un manque de mots... Les personnes atteintes par ces troubles ont du mal à transmettre aisément des informations, des sentiments, à réciter des leçons, à raconter des histoires, à dialoguer et ont des difficultés dans toutes les restitutions orales.

■ **Dyspraxie.** Ces troubles apparaissent dès les premiers stades du développement. Ils se manifestent par des difficultés à adapter son geste à un objectif, à réaliser un geste ou à le reproduire, ce qui entraîne une maladresse importante et peut être à l'origine de la dysgraphie.

Difficultés à s'habiller, se mouvoir, à assembler les éléments d'un puzzle, à manipuler des objets et outils (mettre la table, se servir à boire, se coiffer, lacer ses chaussures, utiliser une clé, etc.), à réaliser des gestes symboliques (comme faire signe de se taire) sont des exemples de manifestations.

■ **Dyscalculie.** Ces troubles s'associent souvent à d'autres troubles spécifiques ; ils en sont souvent une des conséquences. Ils se manifestent par des difficultés à compter, dénombrer, reconnaître immédiatement les petites quantités, effectuer un calcul mental, poser un calcul par écrit, etc.